



CANADA

n° 20

POUR DIFFUSION IMMEDIATE
LE 2 AVRIL 1971

**C
o
m
m
u
n
i
q
u
é**

ACCORD AVEC LA REPUBLIQUE DOMINICAINE
SUR LES RADIOCOMMUNICATIONS D'AMATEUR

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Les gouvernements du Canada et de la République dominicaine ont conclu un accord aux fins d'autoriser à certaines conditions les stations radio d'amateur des deux pays à échanger des messages ou d'autres communications en provenance ou à destination de tierces parties. L'autorisation est donnée sous réserve que les stations d'amateur ne reçoivent aucune rémunération directe ou indirecte, que les messages soient de nature technique ou personnelle et qu'il s'agisse de cas où le recours aux services publics de télécommunications ne se justifierait pas. Cet accord aura notamment pour effet de faciliter aux Canadiens qui résident en République dominicaine, parfois dans des régions reculées, et qui ne sont pas eux-mêmes opérateurs de stations radio d'amateur, l'envoi de communications personnelles au Canada.

Les radio-amateurs canadiens sont actuellement autorisés à communiquer avec les radio-amateurs du monde entier en conformité des règlements radio internationaux de l'Union internationale des télécommunications et de la loi et des règlements canadiens sur la radio, à condition que les communications soient effectuées en langage clair et se limitent à des messages de nature technique ou personnelle. Les radio-amateurs n'ont généralement pas le droit d'utiliser leurs stations pour effectuer des communications pour le compte de tiers. Les règlements radio internationaux reconnaissent cependant que des pays peuvent conclure des accords particuliers ayant pour effet d'autoriser les amateurs des pays en cause à échanger des communications de cette nature.

L'accord entre le Canada et la République dominicaine a été conclu le 31 mars à Saint-Domingue au moyen d'un échange de notes entre le Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères de la République dominicaine, M. Jaime Manuel Fernandez, et l'Ambassadeur du Canada en République dominicaine, M. D. S. McPhail. C'est le onzième accord de ce genre que signe le Canada, les précédents ayant été conclus avec les Etats-Unis, le Venezuela, Costa Rica, le Honduras, le Mexique, le Chili, El Salvador, La Bolivie, le Pérou et Israël. Le Canada négocie actuellement des accords analogues avec un certain nombre d'autres pays.